

foyers dont les membres entouraient de respect et de sincère affection leur maître et seigneur.

Que dire des dignes et vertueuses châtelaines du temps ! Comme elles s'intéressaient à la santé, à la paix, au salut des familles, dont les noms, les redevances étaient fidèlement consignés sur les feuilles de foi et hommage ! — Voyez-vous d'ici l'avantage pratique de ce recensement annuel de nos seigneurs. Il les mettait, eux et leurs épouses, au courant des progrès comme des pertes des censitaires, par conséquent des besoins à secourir, des misères à soulager, des scandales à arrêter pour maintenir l'honneur du nom et la réputation de la seigneurie ?

Pour arriver à un résultat satisfaisant de progrès matériel, les seigneurs avaient compris dès le début de leur prise de possession que c'était l'église et la présence du prêtre qui pouvaient mieux les aider. Aussi, ils concédèrent des terrains assez vastes pour y construire l'église, le presbytère, les dépendances, y fixer le cimetière. Souvent ils mirent une terre à l'usage du curé pour l'aider à vivre, ayant soin de le constituer usufruitier ; dans ce cas la terre passait de curé à curé, sans danger d'aliénation.

Telle était l'union du curé et du seigneur, que le bien se faisait en partageant le même zèle, en récitant les mêmes prières, et en entourant de respect toutes les prescriptions religieuses. Aussi voyez comment l'Eglise apprécia cette salutaire association de foi et de pratiques en accordant des marques de distinction, des prérogatives, dont les anciens ne peuvent s'empêcher de regret-